



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-02

Date de convocation : 07/01/2025
Date d'affichage : 07/01/2025

Membres en exercice : 12
Présents : 09
Votants : 10
Pouvoirs : 01

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Dominique THONIEL, Anne-Hélène MATHIEU, Bélanda OUIILLON
- Messieurs Mourad RAHMANI, Éric MERLINO, Romain AIMAR, Christophe COLOMB, Dominique PETRONE, Xavier LANTHEAUME

Absente : Madame Elisabeth MAQUET

Excusé : Monsieur Martial FAILLET

Excusé ayant donné procuration : Madame Sylvie PEGOURIE donne pouvoir à Dominique PETRONE

Secrétaire de séance : Monsieur Mourad RAHMANI

Objet : Délibération pour la subvention au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la demande du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de Villars-les-Dombes.

En tant que maître spécialisé et psychologue Éducation Nationale, le RASED intervient à l'école pour évaluer, accompagner et proposer des solutions adaptées aux enfants rencontrant des difficultés scolaires, tout en soutenant leurs familles et leurs enseignants.

Aujourd'hui les outils d'évaluation diagnostique arrivent en fin de validité et grâce aux crédits de fonctionnement que les communes accordent chaque année, le RASED a pu acquérir la WISC-5 et la NEMI-3, des outils indispensables pour évaluer les compétences des élèves, notamment dans le cadre des dossiers étudiés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Cependant, un autre outil essentiel, l'échelle non verbale d'intelligence de Wechsler (WNV) est périmé depuis plus de dix ans. Cet outil est indispensable pour évaluer précisément les capacités cognitives des enfants ayant des troubles du langage ou de l'attention, un profil que le RASED rencontre de plus en plus fréquemment.

Reconnu par la MDPH, la WNV permet d'évaluer des enfants de 4 à 21 ans sans passer par des tests verbaux, offrant une analyse précieuse et une prise en compte juste et équitable de leurs aptitudes.

Malgré une aide récente grâce au renouvellement de la convention de financement, le budget du RASED a été fortement impacté par l'acquisition de la WISC-5 et la NEMI-3. Il ne permet donc pas de financer cet achat indispensable d'un coût d'environ 900 €. Le RASED sollicite donc les communes de leur secteur afin de participe à cette acquisition exceptionnelle. La répartition proposée est de 15 € par classe de chaque commune. Cette démarche est appuyée par l'inspecteur de circonscription qui soutient pleinement cette demande.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'accorder au RASED une subvention de 15 € par classe, soit un montant total de 90 € (soit 6 classes) pour l'acquisition de l'outil d'évaluation nommé Wechsler (WNV).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder cette subvention de 15 € / classe
soit un montant total de 90 €.

Accuse de réception en préfecture
001-210103719-20250114-2025_02-DE
Date de télétransmission : 17/01/2025
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le/..... / 2025
Accusé le /..... / 2025
Dominique PETRONE, Maire

Le Maire, Dominique PETRONE

